

# Bulletin 2021



Vany - Villers-l'Orme



*C'est avec un grand plaisir que nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'années, et une très bonne année 2021, placée sous le signe de l'espoir, de l'entente et du partage !*

Chers amis,

Le monde traverse une période que nous voulons tous voir finir.

Les mois passent et les difficultés perdurent, les mauvaises nouvelles se succèdent, que ce soit la crise sanitaire ou la crise sociale, le changement climatique, l'insécurité...

Nous pensons aux familles meurtries, aux entreprises, aux commerçants, et aux salariés en difficulté, aux personnels médicaux, à la vie conviviale d'avant...

Mais ne baissons pas les bras, les vaccins si attendus sont prometteurs, et même si cela ne résoudra pas tout, cela redonnera le moral et soulagera beaucoup de monde.

Maintenant, plus que jamais, il faut que nous soyons unis, responsables, volontaires, attentifs.

Malgré nos difficultés, notre union nous permettra de nous relever plus forts et de ne laisser personne sur le bord du chemin.

Le respect, la bonne entente et la solidarité doivent rester les valeurs de notre village, ce qui fait toute sa beauté depuis de nombreuses années.

Les services publics restent actifs et votre mairie reste ouverte, tout comme l'école. Les services de cantine et de garderie sont assurés.

Nous adressons à la directrice, à son équipe éducative et au SIS tout notre soutien pour le travail formidable qu'ils effectuent tous les jours.

Nos associations sont pénalisées elles aussi. Elles sont à l'arrêt ou fonctionnent au ralenti. Une planification de manifestations n'est pas envisageable tant les mesures gouvernementales se succèdent.

Nous remercions notre secrétaire de mairie et tous les bénévoles qui œuvrent tous les jours pour faire vivre la commune.

L'appel à la mobilisation pour les décorations de fin d'année est un vrai succès !

Il aurait pu être d'autant plus grand si toutes les bonnes intentions contrariées par le confinement ou l'état de santé avaient pu s'exprimer. Un grand merci à tous et à toutes !

L'année prochaine nous permettra nous en sommes sûrs de nous exprimer pleinement.

Cet engouement a permis la rénovation complète de tous nos ornements lumineux, le rafraîchissement des constructions en bois, toutes les innovations que nous découvrons à travers tout le village.

Ce plaisir des yeux, ce partage, cette entente nous permet de célébrer ensemble, malgré tout, ces fêtes de fin d'année, et nous démontre le besoin que nous avons de passer du temps ensemble.

**Bonne année 2021 !**

*L'équipe municipale de Vany - Villers-l'Orme*



## L'équipe municipale



1 : Vincent DIEUDONNE  
2 : Béatrice LOUIS  
3 : Catherine MAHUT  
4 : Clarisse BUHLER  
5 : Marie-Claire DELLINGER

6 : Marie-Laurence RAWUNG  
7 : Christine DESGORCES  
8 : Elodie ADAM  
9 : Mathieu COTTEL

Vous pouvez trouver le détail des commissions sur le site INTERNET de VANY - <https://www.vany.fr>

### Commission sociale

Une commission sociale a vu le jour lors du renouvellement de l'équipe municipale.

Mmes Béatrice LOUIS, Catherine MAHUT et Christine DESGORCES en sont les représentantes.

Cette commission a pour vocation de traiter les éventuels problèmes et difficultés à caractère social des habitants de la commune :

Actions de prévention, lutte contre l'exclusion, soutien et animation pour personnes âgées.

Tout reste à créer ...

N'hésitez pas à nous faire remonter vos besoins, souhaits et idées par le biais de la boîte mail de la mairie [mairie.vany@orange.fr](mailto:mairie.vany@orange.fr), ou dépôt dans la boîte aux lettres située à droite du bâtiment de la Mairie. Confidentialité assurée.



## La vie de notre commune en 2019 et 2020

### Les nouveaux arrivants :

Ils se sont installés dans notre commune, « **nous leur souhaitons la bienvenue** ».

Famille ARNAUD HAMNOUCHE Matthieu,	4 rue Principale VANY
Famille BARTHÉLÉMY WILHELM Lisa,	5 Place de la Fontaine VANY
Famille BERMAND ROY Patrick,	15 rue Principale VANY
Famille ROSANO Dominique,	2 bis Entre Deux Villes VANY
Famille BINNE Cédric,	20 rue du Clos VANY
Famille BOHL Mathieu VASSEUR Eve,	27 Entre Deux Villes VANY
Famille CUEILLETTE Michaël,	14 Rue Principale VANY
Famille DUCHAUD Éric	27 Rue du Clos VANY
M. HELCK Pierre,	18 Place de la Fontaine VANY
Famille MARTINEZ Bernard,	36 Entre Deux Villes VANY
Mme MARX Stéphanie,	9 rue du Château VILLERS L'ORME
Famille ROMANUS Vincent SPRICH Monique,	22 Entre Deux Villes VANY

Ces familles seront invitées au « pot de bienvenue » offert au foyer de Vany à l'occasion de la remise des prix des décorations de Noël, dès que la situation sanitaire le permettra.

Vous venez d'emménager sur notre commune, vous devez effectuer certaines démarches dont l'inscription sur les listes électorales en mairie de Vany, rendez-vous en mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.





**Naissances :**

***Nous souhaitons la bienvenue à :***



<b>Romy,</b>	Foyer MANGENOT-WOLGENSCHAFTER,	née le 10/01/2019 à Peltre
<b>Julian,</b>	Foyer BRISOUX,	né le 04/03/2019 à Metz
<b>Louca,</b>	Foyer TRIMAILLE-ARENDET,	né le 02/05/2019 à Peltre
<b>Emma,</b>	Foyer NURET-RIGAUX,	née le 03/06/2019 à Metz
<b>Sandro,</b>	Foyer BRUNO-ABABSA,	né le 26/07/2019 à Metz
<b>Paul,</b>	Foyer OGIER-CHOLLOT,	né le 18/08/2019 à Metz
<b>Pénélope,</b>	Foyer MAUDUIT,	née le 07/12/2019 à Peltre
<b>Charline,</b>	Foyer ATTANASIO-TOURLIER,	née le 23/12/2019 à Peltre
<b>Mathilde,</b>	Foyer LEGARDINIER-TROVATO,	née le 25/12/2019 à Peltre
<b>Nelia,</b>	Foyer CEYLAN,	née le 03/01/2020 à Metz
<b>Milo,</b>	Foyer LALLEMAND – MULLER,	né le 14/02/2020 à Peltre
<b>Léo,</b>	Foyer SOULAT-SAMARINE,	né le 05/03/2020 à Metz
<b>Maxence,</b>	Foyer KUBIAK-SCHAEFER,	né le 04/04/2020 à Metz
<b>Côme,</b>	Foyer HABERSETZER,	né le 19/06/2020 à Peltre
<b>Zoé,</b>	Foyer BOHL VASSEUR,	née le 07/12/2020 à Metz





*Ils se sont unis :*

***Nous leur souhaitons « nos meilleurs vœux de bonheur ! »***

*Amélie RIGAUX et Julien NURET,*

*le 23 mars 2019*

*Émilie TROVATO et Pascal LEGARDINIER,*

*le 26 septembre 2020*

*Anaïs CARAMANNO et Benoît POTDEVIN,*

*le 19 décembre 2020*



*Amélie et Julien*



*Émilie et Pascal*



*Anaïs et Benoît*



**Ils nous ont quittés :**



Monsieur **Thadé DABROWSKI**,  
Décédé le 21/02/2020 à 79 ans  
Domicilié, 8 rue du Château à Villers l'Orme  
Conseiller Municipal à Vany de 1977 à 2001 (2ème adjoint de 1995/2001) ;  
Il a été à l'origine de la création de l'Association des Amis de la Chapelle Notre  
Dame de la Salette à Villers l'Orme et en a été le trésorier.



Madame **Diane BOUR**, née **PERAT**,  
Décédée le 15/04/2020 à 86 ans  
Domiciliée, 5 rue du Château à Villers l'Orme



Monsieur **Michel MEUNIER**,  
Décédé le 11/05/2020 à 71 ans  
Domicilié, rue de Nouic à Vany

***Nous ne les oublierons pas ...***



## Événements dans notre commune :

L'année 2019 a vu l'ouverture de l'École primaire de la Fontaine.



*L'École pourvue d'un service de restauration et périscolaire, est la réussite d'un projet commun de longue date, initié par les communes de Faily, Malroy, Servigny-lès-Sainte-Barbe et Vany et enfin abouti.*

*La rentrée s'est effectuée le 7 janvier 2019. L'inauguration a eu lieu le jeudi 29 août 2019.*

*Depuis septembre 2020, la commune de Chieulles a rejoint le SIS, et les enfants de Chieulles ont pu intégrer l'établissement au gré des confinements et déconfinements de cette période extraordinaire.*

### Sortie Séniors



*Sympathique repas organisé à la salle des Fêtes de Chieulles le 12 janvier 2020.*





## Concours des maisons fleuries



*Nous espérons voir l'année prochaine les maisons fleuries comme nous avons pu le voir les années précédentes ! Aussi, nous avons décidé de continuer ce beau concours qu'est celui des maisons fleuries lors de l'année 2021.*

*Quel plaisir pour les yeux que de se balader dans le village et d'admirer toutes les plates-bandes et décorations fleuries de chacun et chacune !*

*Comme tous les ans, le jury visitera pendant l'été l'ensemble des rues de Vany - Villers-l'Orme. Ce jury est composé de membres du conseil municipal et d'habitants de la commune récompensés de nombreuses fois dans le passé.*

*Cette année en raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de passage des membres de la commission des maisons fleuries.*

*Toutefois, le village a été fleuri et embelli par toutes les petites mains vertes de la commune et le conseil municipal tient à les en remercier chaleureusement.*

*Pour 2021, ce concours sera différent des années précédentes.*

*En effet, chaque participant devra obligatoirement s'inscrire. Le bulletin d'inscription ainsi que le règlement de ce concours seront disponibles en mairie ou sur le site internet de la commune, il pourra être adressé par courriel à l'adresse suivante [mairie.vany@orange.fr](mailto:mairie.vany@orange.fr) ou remis en mairie.*





## Concours des maisons décorées pour les fêtes de fin d'années

La nouvelle équipe communale a lancé cette année un nouveau concours : les plus belles maisons illuminées à Noël.

Afin de récompenser toutes celles et tous ceux qui s'investissent pour nous faire découvrir de magnifiques illuminations et décorations par ces temps moroses, un jury composé de membres du conseil et d'habitants du village a été formé et s'est promené dans les rues du village.

Pour le plus grand bonheur de tous, vous trouverez ci-dessous les plus belles décorations de Noël qu'ils ont rencontrées.

Nous tenons à remercier chaque habitant et habitante du village pour l'originalité et les efforts déployés pour égayer notre si sympathique commune !

Les gagnants sont :

- 1er prix : Madame Geneviève DESGORCES
- 2ème prix : Monsieur et Madame Bernard GRINEISEN
- 3ème prix : Monsieur et Madame Benoît GLABAY
- 4ème prix : Monsieur et Madame Pierre MASSE
- 5ème prix : Monsieur et Madame Claude ANDRE





## Noël à VANY-VILLERS L'ORME

L'équipe municipale a sollicité les habitants du village, pour participer à des ateliers « déco de Noël ».

Une organisation s'est mise en place dans le respect des gestes barrière liés à la situation sanitaire, et le résultat dépasse les espérances !

Les illuminations sont de retour dans notre village et les œuvres de chacun sont exposées.

Un grand merci à tous ces artistes, bénévoles, menuisiers, nacellistes, électriciens, bricoleurs, bûcherons, qui ont généreusement offert de leur temps et leurs matériels et œuvré à la rénovation et la création des décorations de Noël qui égalaient notre beau village en cette fin d'année si particulière.

**Nous les en remercions vivement.**





## Vie Pratique



### Jours et heures d'ouverture de la Mairie

Le mardi de 10h00 à 12h00

Le samedi de 10h00 à 12h00

Adresse : 10, rue Principale 57070 VANY

### Permanence du Maire et des Adjointes

Le samedi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Tél : 09 67 12 83 70 (avec répondeur)

Courriel : [mairie.vany@orange.fr](mailto:mairie.vany@orange.fr)

(en cas d'urgence, le Maire et les Adjointes peuvent être contactés en dehors de ces horaires)

### Numéros importants

MÉDECIN DE GARDE : 0820 33 20 20

### URGENCES :

SAMU 15

POLICE GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN 112

La commune de Vany est rattachée à la Brigade de Gendarmerie de VIGY et de Courcelles-Chaussy

Brigade de Vigy : Tél : 03 87 77 91 02

Brigade de Courcelles-Chaussy : Tél : 03 87 64 00 16

### Déchèteries de Metz Métropole

9 déchèteries, 8 pour les particuliers, 1 pour les professionnels (Metz Borny)



		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Ars-sur-Moselle</b>								
<b>Augny-Marly</b>								
<b>Metz-Borny</b>		14h à 18h30	9h30 à 18h30	9h30 à 18h30	14h à 18h30	9h30 à 18h30	9h30 à 18h30	9h30 à 12h30
<b>Metz-Magny</b>								
<b>Metz-Nord</b>								
<b>Montigny-lès-Metz</b>								
<b>Peltre*</b>	Hiver	13h à 18h	Fermé	13h à 18h	Fermé	14h à 18h	9h à 12h et 13h à 18h	Fermé
	Été	14h à 19h	Fermé	14h à 19h	Fermé	15h à 19h	9h à 12h et 14h à 19h	Fermé
<b>Vernéville</b>		14h à 18h30	Fermé	14h à 18h30	Fermé	14h à 18h30	9h30 à 18h30	Fermé

\* La déchèterie de Peltre est exclusivement réservée aux habitants de Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre. Les horaires changent lors du passage à l'heure d'été ou l'heure d'hiver.

Nous vous informons que le service « encombrants » est désormais joignable au 03.87.20.10.10 (choix 4).



## Civisme

Le conseil municipal rappelle aux habitants de Vany et de Villers L'Orme que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de leur durée (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies, nettoyeurs haute pression) ne peuvent être effectués que :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30  
le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00  
le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage par des aboiements répétés et intempestifs.

Ils doivent également faire le nécessaire pour que les déjections canines n'incommodent pas les riverains, les espaces verts et les voies publiques. Une amende pourra être dressée en cas de non-respect de cette responsabilité.



Les espaces verts communaux ne sont ni des zones de stationnement, ni des dépôts de matériaux divers, c'est une gêne pour l'entreprise qui a en charge l'entretien de ces espaces.

Les propriétaires de véhicules automobiles sont priés de se garer sur les emplacements réservés à cet effet.

Nous rappelons aux habitants dont la végétation déborde sur les trottoirs de bien vouloir faire le nécessaire pour ne pas gêner le passage des piétons.

Nous vous demandons également de ne pas gêner le passage du camion chargé de la collecte des ordures ménagères chaque mardi matin et de rentrer votre container dès le mardi soir ou le mercredi matin au plus tard.

Nous rappelons qu'il est nécessaire que chacun de nous fasse preuve d'un peu de civisme pour que nous puissions vivre en bon voisinage.

### Obligation des habitants en cas de neige et de verglas

Si le déneigement des voiries incombe à la commune, les riverains sont aussi tenus d'enlever la neige et la glace devant leur maison.

Des bacs de sel sont installés dans divers endroits du village. Ce sel est exclusivement réservé au déneigement des trottoirs et des rues et non pour votre usage personnel.



## Le mot des associations.

### L'association famille rurale FEP



*Triste année pour le milieu associatif que celle qui vient de se dérouler !*

*C'est la première fois que notre village a dû annuler sa fête, organisée quasiment depuis un demi-siècle, son vide grenier et ses autres activités annuelles.*

*Le moral des acteurs principaux a forcément été impacté, surtout chez les plus jeunes.*

*Une pensée aux villages voisins qui sont dans le même cas et qui n'ont pas forcément les moyens financiers pour supporter une année (blanche) noire.*

*Sur ce point, au moins, grâce aux conseils et transmissions de compétences de nos aînés, nous avons la chance de pouvoir absorber ce coup dur.*

*Nous nous sommes rendus compte que les quelques activités organisées au village (match de foot, méchoui, st Nicolas) qui permettent de se réunir, d'accueillir de nouveaux arrivants, de passer un bon moment entre voisins, sont finalement très importantes (surtout dans un petit village comme le nôtre).*

*Bien sûr toute l'équipe ne désespère pas de retrouver une vie normale et de pouvoir relancer les activités essentielles du foyer, mais je dois avouer avoir du mal à me projeter sur 2021 pour le moment.*

*Nous allons adresser en ce début d'année, aux nouveaux habitants de la commune, un petit document présentant les diverses prestations que le foyer organise depuis des années, bien souvent en partenariat avec la mairie.*

*Nous avons choisi d'être affilié à une fédération nationale (Familles Rurales en ce qui nous concerne) et vendons une carte de membre à 22€, par an et par foyer (quel que soit le nombre de personne demeurant dans l'habitation).*

*Le foyer d'éducation populaire ne fait aucun bénéfice sur la vente de cette carte.*

*Elle permet à chaque adhérent d'être assuré lors des manifestations de l'association, notamment en cas d'accident et peut donner accès aux activités que d'autres villages proposent.*

*Elle est proposée chaque année aux habitants pendant un délai de deux mois.*

*Bien évidemment tout nouvel habitant qui souhaite adhérer après la période de vente, ou qui souhaite tout simplement découvrir l'association, sera reçu comme tout membre déjà affilié et pourra prendre sa décision l'année suivante.*

*Ce rapport annuel est basé plutôt sur des rappels que sur une présentation des manifestations habituellement organisées, en raison de la crise sanitaire due à la Covid 19.*

*J'espère en rédiger un bien meilleur pour 2022, en attendant l'association et moi-même vous souhaitons une bonne et chaleureuse nouvelle année.*

*Prenez bien soins de vous et de vos proches, à très bientôt.*

LE PRESIDENT  
Hervé.RUFF



## L'Association des Parents d'Élèves de l'École de la Fontaine,



Cette association va fêter sa première année d'existence. Son but est de soutenir financièrement l'école de Vany dans ses démarches pédagogiques, avec dans l'objectif acheter du matériel sportif, éducatif, scientifique et de jardinage.

Lors de sa création, l'A.P.E avait organisée le 1er décembre 2019 son premier marché de Noël dans la salle des fêtes du village de Malroy, ainsi qu'une vente de chocolats, et a pu reverser un montant de **1750 €** à l'école. Suite au premier confinement et au protocole sanitaire mis en place, nous avons dû annuler l'organisation de la chasse aux œufs prévue en avril et de la kermesse en juin 2020. L'A.P.E a tout de même pu mettre en place un spectacle de fin d'année avec un magicien, et a pu créer un montage **de bouquet de fleur** et financer une photo de classe à l'ensemble des élèves.



Magicien  
Jonathan Daniels



Bouquets offerts à l'ensemble  
de l'équipe pédagogique



Photo de classe

Rentrée de septembre 2020, lancement des cours d'Anglais avec le partenariat Pop English, qui a eu un réel succès, puisque tous les cours sont complets et nous espérons pouvoir ouvrir une deuxième session à la rentrée de septembre 2021. Malgré la crise sanitaire, l'A.P.E continue d'être active en proposant un programme de fin d'année pour compenser les actions non réalisables :

- Vente de chocolats de Noël ;
- Tombola avec plus de 40 lots à gagner ;
- Marché de Noël virtuel ;
- Collecte de jouets à destination de la Fondation Saint Jean à Metz pour les enfants sans Noël ;
- Visite du Saint Nicolas à l'école le vendredi 4 décembre, gourmandise traditionnelle offert à chaque enfant scolarisé ;
- Vente de galettes des Rois (commande possible auprès de l'A.P.E, retrait à l'école le 8 janvier).

Nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements à tous les parents, grâce à qui l'A.P.E a pu voir le jour (cette année nous comptons 84 familles adhérentes soit 111 enfants sur 150) ainsi qu'à la mairie de VANY pour l'attribution d'une subvention qui aidera à financer nos projets pour cette année scolaire, et plus particulièrement, l'organisation d'une journée de sensibilisation à la Nature avec l'association CNP Coquelicots.

En vous souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année, merci de votre confiance.

Jenny FABBRI  
Présidente de l'A.P.E de la Fontaine et son équipe.

Email : [apelafontaine57@gmail.com](mailto:apelafontaine57@gmail.com)

Site internet : <https://apelafontaine57.wixsite.com/website>

Page Facebook : APE la Fontaine Vany



Aide au financement de  
matériel Montessori



Achat de Lego géants



Pop English



## Nettoyons la nature

Le conseil municipal a de nouveau organisé cette année l'opération "Nettoyons la Nature". Relayée par le Foyer d'Éducation Populaire sur Facebook, les participants ont été nombreux à traquer le moindre mégot ou autres débris qui jonchaient le sol de notre commune.

Chaque trottoir, chaque parcelle de route, chaque fossé ont ainsi été nettoyés par une trentaine de courageux de tout âge, venus braver le froid et la pluie, protégés par les équipements des supermarchés Leclerc et des masques grand public.



C'est avec fierté que nous avons mis à la déchetterie plus d'une quinzaine de sacs poubelles pleins à ras bord et que nous avons nettoyé la place du village de toutes les mauvaises herbes !

Toute l'équipe municipale remercie chaleureusement tous les participants, et plus particulièrement les nouveaux habitants de Vany qui sont venus participer à la vie du village et qui sont venus se faire connaître autour d'une petite collation distribuée à la fin de ce joli travail !







## Les travaux

*La vie de la commune est aussi rythmée par les travaux que nous entreprenons pour embellir, au service de nos concitoyens.*

*Les membres de l'équipe communale, aidée par de nombreux bénévoles, ont organisés fin octobre une journée travaux pour modifier le pont du Rondeau afin que les engins agricoles puissent l'utiliser, un débroussaillage partiel des chemins ruraux au Rondeau, et le rebouchage des trous sur le chemin piéton qui va au city stade. Cette opération a permis d'économiser près de 4200€ à la collectivité ! Merci à tous ces courageux !*

*Pour ce mandat, nous avons prévu :*

- *Installation de petits jeux pour les enfants à Entre deux Villes*
- *Enfouissement des réseaux secs rue du château*
- *Sécurisation des carrefours*
- *Aménagement et valorisation des chemins communaux*
- *Réflexion autour des bâtiments de la mairie, de l'ancienne école et de la salle des fêtes*

*Des demandes de subventions ont déjà été demandées au tout début de notre mandat pour l'enfouissement et les petits jeux. Nous sommes en attente des réponses.*



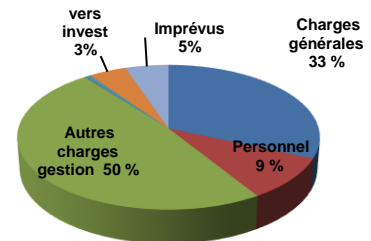


# Budget 2020

## Section de Fonctionnement

### Dépenses

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
011	Charges à caractère général	63 688	33%
012	Charges de personnel	17 350	9%
65	Autres charges de gestion courante	98 141	50%
66	Charges financières	145	0%
68	Dotations provisions	792	0%
14	Atténuation de produits	1 200	1%
22	Dépenses imprévues	9 099	5%
23	Virement vers Investissements	5 000	3%
	<b>Total</b>	<b>195 415</b>	<b>100%</b>



#### Commentaires :

Les autres charges de gestion courante, comprennent pour 82,6 K.€ de participations à l'école SIS de Failly, dont 56 K.€ pour le fonctionnement, le reste pour la construction du Groupe Scolaire.

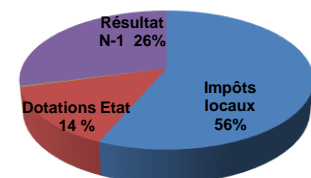
L'entretien des espaces verts, contrat externalisé, est évalué à 21 K.€ sur le poste « charges à caractère général ».

Le reste du poste concerne les charges d'éclairage public, de chauffage, d'entretien des réseaux, les relations publiques, sortie et paniers seniors, et enfin des charges diverses.

Les charges de personnel concernent les temps partiels, de la secrétaire de mairie et de la femme de ménage pour des travaux occasionnels.

### Recettes

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
73	Impôts locaux et dot. Metz Métropole	109 993	56%
74	Dotations État	27 874	14%
77	Produits exceptionnels	3 388	2%
Divers	Produits de la Chasse et loyers	3 846	2%
002	Report résultat N-1	50 314	26%
	<b>Total</b>	<b>195 415</b>	<b>100%</b>



#### Commentaires :

Le poste 73 est constitué pour 74,9 K.€ par les impôts locaux (TF, TH, TFNB), et 12,3 K.€ de fiscalité reversée provenant de Metz Métropole.

Les dotations de l'État, dont la DGF représente 19,1 K.€.

Le reste du chapitre est constitué par la dotation solidarité rurale et diverses compensations de taxes transférées.

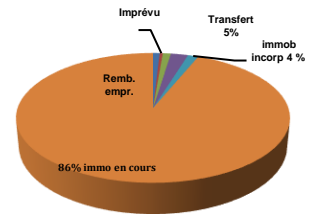
À noter, le résultat bénéficiaire de fonctionnement de l'année 2019, qui est de 50 314 € et qui est reporté sur 2020.



## Section d'Investissement

### Dépenses

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
020	Dépenses imprévues	4 305	2%
16	Remboursement emprunt	2 093	1%
20	Immobilisations incorporelles	10 331	4%
204	Transfert de compétences MM	11 687	5%
21	Immobilisations corporelles	4 580	2%
23	Autres Immobilisations	205 913	86%
	<b>Total</b>	<b>238 909</b>	<b>100%</b>



#### Commentaires :

Les autres immobilisations « en cours » représentent 205,9 K.€, dont 47,5 K.€ restants à payer sur les travaux 2019 du carrefour de l'école réalisé ; 100 K.€ pour l'enfouissement des réseaux rue du Château ; 18 K.€ pour la nouvelle aire de jeux « Entre deux Villes ».

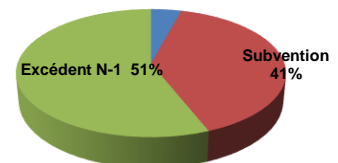
Le budget sur les immobilisations incorporelles est constitué par les études sur voies vertes et nouveau bâtiment Mairie.

Le transfert de compétence de 11,7 K.€ correspond au transfert de l'entretien de la voirie à Metz Métropole.

Achat d'un photocopieur en immobilisations corporelles.

### Recettes

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
10	TVA, TLE et Réserves	13 700	6%
001	Report excédent N-1	122 752	51%
13	Subventions	97 457	41%
021	Virement du fonctionnement	5 000	2%
	<b>Total</b>	<b>238 909</b>	<b>100%</b>



#### Commentaires :

Le chapitre « subventions », est composé des différentes subventions demandées pour les travaux du carrefour, pour les travaux d'enfouissement et pour la nouvelle aire de jeux.

Les dotations au chapitre 10, sont constituées des taxes d'aménagement et du remboursement FC TVA.

À noter, l'excédent N-1 de 122,8 K.€ qui est reporté sur 2020.

Pour toute question sur les budgets, ou complément d'explication, la commission des finances se tient à votre disposition pour vous répondre (sur RV, le samedi matin, dans le respect des gestes barrière).



## Création d'un conseil municipal des Jeunes

Le 8 octobre 2020 a été voté au Conseil Municipal, à l'unanimité, la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

L'équipe municipale souhaite à travers ce CMJ instaurer une instance de dialogue avec les jeunes du village, de prendre en considération leur avis sur le fonctionnement du village et leur permettre ainsi de proposer des actions. Un budget de 250€ leur a été alloué.

Après consultation dans tout le village, 7 jeunes, entre 9 et 14 ans, résidants à Vany-Villers l'Orme, se sont présentés : Tom BARATIN, Thimoté BINNE, Elias COTTEL, Lucas COTTEL, Arthur HERGALANT, Lola HERGALANT, Maya RUIZ.

Le Conseil Municipal les remercie vivement pour leur implication dans cette démarche citoyenne au service du village.

Les conditions sanitaires actuelles n'ont pas permis de mettre en place ce Conseil Municipal des Jeunes mais des réunions viendront et des projets pourront ainsi voir le jour sur les thématiques qu'il aura choisies pour le village. Ces actions pourront être réalisées après l'aval du Conseil Municipal. Des personnes expertes pourront également venir enrichir les propositions. Christine Desgorces, conseillère municipale, sera la coordinatrice de ce CMJ. Tous les jeunes du village peuvent prendre contact avec leurs représentants pour donner leurs avis, faire des propositions, grâce au mail dédié : [cmj.vany@gmail.com](mailto:cmj.vany@gmail.com). Des communications seront faites sur leurs actions.

Un tel partenariat permettra à chacun de se responsabiliser et de travailler dans l'intérêt de tous. Merci encore aux jeunes élus du CMJ pour leur engagement.





## Message de Saint-Nicolas aux enfants de VANY et de VILLERS L'ORME.



Bonjour les enfants,

Désolé ! mais cette année je n'ai pas pu venir vous voir chez vous avec le père Fouettard. Nous sommes tristes de ne pas avoir pu vous distribuer quelques friandises comme les autres années.

Nous sommes persuadés que vous avez tous fait des efforts cette année pour mériter nos petits présents.

Nous avons fait la liste complète des enfants sages et nous l'avons envoyée à notre cousin Père Noël, qui lui a une dérogation pour venir chez chacun d'entre vous ! Réservez- lui un bon accueil !

J'ai quand même eu la joie de croiser certains d'entre vous à l'école le jour de ma fête. J'ai reçu un accueil formidable qui m'a beaucoup ému.

Je vous donne rendez-vous l'année prochaine, dans les rues de Vany, accompagné du Père Fouettard et de mes enfants de chœur.

En attendant soyez tous bien sages avec vos parents, écoutez bien ce qu'ils disent ! mais qu'ils soient bien sages également avec vous, parce que Fouettard les a à l'œil !

Passez de Bonnes Fêtes, à l'année prochaine !

**Saint Nicolas (et Père Fouettard)**



## École Primaire de la Fontaine à VANY





## La rue du château

La rue du château est la dernière rue de notre village dont les réseaux secs ne sont pas enterrés. Le projet de l'équipe communale est d'enfouir ses réseaux dès 2021. Mais d'où vient son nom ?

Nombreux anciens dans le village appellent "le château de Villers-l'Orme" la bâtisse datant de 1850, située sous le centre bourg de Villers-l'Orme, au 12 rue Notre Dame de la Salette.

Cette maison construite sur les hauteurs du village, protégée par deux murs d'enceintes troués de meurtrières, entourée de jardins en terrasse et agrémentée d'un étang au début du siècle dernier semble bien être la destination du nom de la rue.



Archives départementales de la Moselle

Une autre hypothèse a été avancée par ceux qui ont connu la création de cette rue dans les années 1960.

Nous savons tous que notre village est la réunification de deux bourgs : Vany et Villers-l'Orme.

Ces deux bourgs appartenaient à d'anciens chevaliers, paraiges de Metz : la famille Mitry. Notre blason vient de cette famille. Ses armes étaient "d'or, à trois tourteaux de gueules". Les couleurs et émaux ont été inversés pour permettre l'insertion de la croix de Malte qui est d'argent. Cette croix évoque les chevaliers de l'ordre de Malte, qui étaient seigneurs d'Augny-sous-Grimont, annexe de la commune aujourd'hui disparue. Augny-sous-Grimont était une grosse ferme située à environ 1KM au sud-ouest de Vany :

**AUGNY, ferme située sous Grimont, à 1 kil. S.-O. de Vany, annexe de cette mairie, arrond. et 2.<sup>e</sup> canton de Metz, à 7 kil. N.-E. de cette ville.**

Archives municipales de METZ, 1844

Cette ferme se situait vraisemblablement du côté de la source de la fontaine de Vany, sur les parcelles dénommées "Augny", au sud-ouest de Vany et dans un rayon d'1 km de la mairie. Les promeneurs curieux ont peut-être déjà vu aux abords de ce champ cultivé un ancien mur de soutènement :

S'agirait-il en l'honneur de cette ferme que notre rue du château a été ainsi nommée ? La rue du château est en effet la route qui permettait de rejoindre cette ferme à notre village, en passant par le chemin qui longe le mur d'enceinte de l'ancien étang de Villers-l'Orme !



*Toute l'équipe municipale*

*vous souhaite une très bonne*

*année 2021!*

